

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JANVIER 2014

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique TOMADON, Marie Christine POCHE, Annie POLTANI, Didier CHAPUIS, Patrick PERRIER-DAVID, Cédric GRIVET

Absent excusé : Gérard BELLINA

Absent : Gilles MARQUET

Secrétaire de séance : Marie Christine POCHE

### **1 – Proposition d'inscription de deux questions supplémentaires -**

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de porter en point 9 de l'ordre du jour une question supplémentaire relative à un avenant n° 1 au marché IR Concept / EI2A et en point 10 une rectification de la délibération 2013-38 relative à la vente du camion défense incendie. Approuvé à l'unanimité.

### **2 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 novembre 2013 -**

Le compte rendu de la séance précédente du 27 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

### **2 – Personnel communal – modification du tableau des emplois permanents**

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des emplois permanents de la commune, le conseil municipal à l'unanimité fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous et autorise le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste.

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET au 1<sup>er</sup> mars 2014</b>		
<b>Emplois</b>	<b>nombre</b>	<b>Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant</b>
<b><u>Service Administratif</u></b>		
Secrétaire de mairie < 2000 hab.	0	Cadre d'emplois des adjoints administratifs Grade : adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe
Secrétaire de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs Grade : adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe Motif : avancement de grade
<b><u>Service Technique</u></b>		
Responsable entretien voirie / bâtiments	0	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Grade : agent de maîtrise
Responsable service technique	1	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Grade : agent de maîtrise principal
Ouvrier polyvalent	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques Grade : adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET au 1<sup>er</sup> avril 2014**

<b><u>Service administratif</u></b>		
Agent d'accueil à l'état civil, secrétariat	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs Grade : adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe – 22h/semaine
<b><u>Service périscolaire</u></b>		
Agent spécialisé des écoles	0	Cadre d'emplois des ATSEM Grade : ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe – 29h/semaine (temps annualisé)
Agent spécialisé des écoles	1	Cadre d'emplois des ATSEM Grade : ATSEM 2 <sup>ème</sup> classe principal – 29h /semaine (temps annualisé) Motif : avancement de grade
Agents de restauration scolaire	2	Cadre d'emplois des adjoints d'animation Grade : adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe - 7.95h /semaine Non titulaire CDI (temps annualisé)
Agent polyvalent aux 2 services périscolaires (agent de restauration, accueil périscolaire)	1	Cadre d'emplois des adjoints d'animation Grade : adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe -14h /semaine Non titulaire (temps annualisé)
<b><u>Service technique</u></b>		
Entretien des locaux (ménage)	1	Cadres d'emplois des agents techniques Grade : adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe- 16h/ semaine (temps annualisé)

**3 – Demande de subvention à l'agence de l'eau dans le cadre de la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Bellegarde**

Dans le cadre de la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Bellegarde sur Valserine incluant les apports d'effluents des communes voisines, le conseil municipal à l'unanimité : décide de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau, d'établir les dossiers de demande de subvention correspondants et habilite le maire à signer tout document s'y rapportant.

**4 – Location de deux appartements situés dans le bâtiment de l'ancienne cure**

Les travaux de réalisation de deux appartements communaux type 3 situés dans le bâtiment de l'ancienne cure devant être terminés prochainement, le conseil municipal à l'unanimité :

Décide de fixer les modalités de location de ces logements :

- appartement n° 1 côté sud d'une surface de 97,59 m<sup>2</sup> : bail de 6 ans, loyer mensuel de 650€ révisé annuellement, caution de 650€ à régler en même temps que le premier loyer
- appartement n° 2 côté nord d'une surface de 84,59 m<sup>2</sup> : bail de 6 ans, loyer mensuel de 600€ révisé annuellement, caution de 600€ à régler en même temps que le premier loyer

Autorise monsieur le maire à signer les baux correspondants avec les modalités précitées et de procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la conclusion et à l'exécution de ces contrats

#### **5 – Demande de subvention parlementaire pour l'équipement de la cuisine du futur restaurant scolaire**

Le maire donne lecture du devis estimatif de l'entreprise FROID et MACHINES concernant l'équipement de la cuisine à usage temporaire de restaurant scolaire dans les locaux de la cure. Le montant total s'élève à 6 990.00 € H.T., 8 360.04 € T.T.C.

Il informe de la possibilité du versement d'une subvention au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 3 000,00 euros maximum en fonction des crédits disponibles. Soit pour un montant de la dépense de 6 990.00 € H.T., un financement communal de 3 990.00 € H.T.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Accepte le déplacement temporaire du service de restauration scolaire dans le bâtiment communal de l'ancienne cure réhabilitée dès la rentrée 2014,

Accepte le devis de l'entreprise FROID et MACHINES,

Approuve le plan de financement énoncé ci-dessus, et sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire sénatoriale à hauteur de 3 000,00 euros maximum en fonction des crédits disponibles auprès de Madame Sylvie GOY-CHAVENT, Sénateur de l'Ain.

#### **6 – Rectification de la délibération n°2012-34 concernant la convention avec la Compagnie des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul pour l'utilisation de locaux à usage scolaire,**

Considérant qu'il y a lieu de rectifier une erreur matérielle intervenue dans la rédaction de la délibération n°2012-34 en date du 1<sup>er</sup> août 2012, le conseil municipal à l'unanimité décide que la convention est consentie et acceptée moyennant un loyer trimestriel de 500 euros hors charges, les autres termes de la délibération n°2012-34 restant inchangés.

#### **7 – Travaux d'entretien et d'investissement (réseaux - voirie – bâtiments)**

Travaux de réhabilitation de la cure :

Avancée des travaux d'intérieur : électricité, carrelage terminés. Sanitaires et mise en peinture en cours. Livraison prévue en mars.

Travaux réseau effluents :

Attente intervention Société SPIE sur l'automate du PR 1. Mise en service temporaire. Constat de présence d'eau parasite

Enfouissement des réseaux secs rue des jardins et 3 rochers :

Travaux de génie civil terminés. Attente société Inéo pour mise en place des candélabres (courant février) + EDF et FT

Ecole : infiltration d'eau dans l'appartement

## **8 - PLU**

Plan Local d'Urbanisme : un point est fait sur l'état d'avancement du PLU

## **9 – Avenant n° 1 au marché IR Concept / EI2A**

Le maire expose que dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme de la commune, le bureau d'études est amené à réaliser des prestations supplémentaires rendues nécessaires par l'obligation d'adapter l'élaboration du document au fur à mesure des évolutions de la réglementation en vigueur. Il présente l'avenant n°1 au marché initial concernant ces prestations dont le montant s'élève à 9 670.00 € HT soit 11 604.00 € T.T.C.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'avenant n°1 au marché initial notifié le 3 janvier 2011 à I.R CONCEPT/EI2A, et autorise monsieur le maire à le signer. Le marché s'élève donc à la somme de 49 320.00€ HT, soit 60 924 € TTC.

## **10 – Vente du camion défense incendie – Annulation de la délibération n°2013-38.**

Monsieur le maire rappelle que par délibération n° 2013-38 du 17 juillet 2013, le conseil municipal a accepté de céder le camion de défense incendie au prix minimum de 5 000 euros. Considérant qu'à ce jour l'unique offre proposée est inférieure à 5 000 euros, il propose à l'assemblée de rectifier le prix minimum de vente du camion incendie.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de céder au prix minimum de 4 000 euros le camion de défense incendie et dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2013-08 du 17 juillet 2013.

## **11 – Informations diverses**

L'association Jeun's des campagnes lance un projet d'organisation d'un événement musical le samedi 12 juillet 2014 sur la place devant le Tram avec la présence de plusieurs groupes.

Une relance sera effectuée auprès de la société Naldéo afin d'obtenir rapidement les rapports de visite des installations d'assainissement non collectif.

Fin de séance à 19 h 15mn

Le maire,  
Michel JERDELET

